

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-95

Séance du 14 Octobre 2022

Date de convocation : 10/10/2022 L'an 2022, le 14 octobre 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17
Pouvoirs : 5/17
Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme
DARIES ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme BECARD ;
Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme
DARIES ; Mme LE CORRE à Mme MAUDUIT ; Mme CABANNE à
M. MUSSARD et M. PIERRE à M. OREAL.

Était absent excusé : M. FLEISCH.

Tome 1 - N°22-95 - OBJET : Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de juin, juillet et septembre 2022.

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de juin, juillet et septembre 2022.

	<i>Parc public</i>	<i>Parc privé</i>	TOTAL CPSL	Pour rappel, en 2021
Avril 2022	2 792,70 €	545,10 €	3 337,80 €	4 894,07 €
Mai 2022	8 901,19 €	3 113 €	12 014,19 €	4 403,13 €
Juin 2022	3 127,95 €	1 900 €	5 027,95 €	2 485,16 €
Juillet 2022	6 111,17 €	1 400 €	7 511,17 €	5 492,53 €
Septembre 2022	7 941,50 €	2 100 €	10 041,50 €	3 799,02 €

Les CPSL des 16 juin 2022 et 21 juillet 2022 ont émis chacune un avis favorable pour une entrée en sous-location. Le 6 octobre 2022, un de ces accords a permis une entrée effective, réalisée dans un logement de Tours Habitat avec la signature d'une convention tripartite.

Pour rappel, la CPSL n'est pas organisée en août.

Madame la Vice-Présidente demande aux administrateurs d'entériner les décisions de la Commission de Politique Sociale du Logement des mois de juin, juillet et septembre 2022, pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

